



« Avec France Relance,
repandre notre destin en main,
construire la France de 2030 »



Édito



Avec France Relance, le Président de la République l'a rappelé, l'objectif est de bâtir la France de 2030. La crise révèle notre capacité à innover et à agir ensemble. L'État et ses partenaires sont donc pleinement mobilisés et se tiennent auprès des collectivités locales, des entreprises et de tous les porteurs de projets afin de déployer rapidement les mesures du plan de relance. Soyez convaincus de l'opportunité inédite de France Relance pour conforter et accroître l'attractivité et le rayonnement de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fabienne BUCCIO
Préfete de la région Nouvelle-Aquitaine

Pour connaître le calendrier des appels à projet du plan de relance cliquez ici 

Thèmes abordés cette semaine

ÉCOLOGIE 2

Aide au développement de navires et bateaux améliorant la performance énergétique ou environnementale 2

Aide aux investissements portés par les acteurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture 2

Transition écologique des PME 2

COMPÉTITIVITÉ 3

Le plan de relance Export 3

COHÉSION 4

Transformation numérique des collectivités territoriales 4

Aide au développement de navires et bateaux améliorant la performance énergétique ou environnementale

FranceAgriMer met en place, au moyen d'un appel à projets doté de 15 M€ à l'échelle nationale, un programme d'aide aux projets de développement de navires améliorant la performance énergétique ou environnementale.

France AgriMer pourra soutenir, à hauteur de 50% des dépenses éligibles, des projets de 100 000 € à 2 M € concernant :

- › le développement de navires innovants permettant d'améliorer la performance énergétique et environnementale de l'aquaculture et de la flotte de pêche (motorisation, nouveau système de coques, etc.) ;
- › le développement de navires concourant à la recherche et la connaissance des ressources halieutiques, projets portés par des PME ;
- › les études et préfiguration de navires innovants.

Pour plus d'informations : cliquez [ici](#).

Point contact :
dirm-sa@developpement-durable.gouv.fr

Aide aux investissements portés par les acteurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture

France AgriMer met en place un programme d'aide aux projets d'investissements au moyen d'un appel à projets doté de 25 M€. Il s'agit d'apporter un soutien au secteur de la pêche et de l'aquaculture en finançant :

- › l'investissement en matériel pour une exploitation durable des ressources halieutiques et aquacoles;
- › les projets de dynamisation de la filière.

France AgriMer pourra soutenir à hauteur de 50% des dépenses éligibles des projets de 10 000 € à 2 M€

Les bénéficiaires visés sont les PME des secteurs de la pêche et de l'aquaculture, les organisations interprofessionnelles des filières pêche et aquaculture, les collectivités territoriales et les lycées maritimes.

Pour plus d'informations : cliquez [ici](#).

Point contact :
dirm-sa@developpement-durable.gouv.fr

Transition écologique des PME

L'ADEME lance un dispositif simplifié de financement pour les TPE et PME souhaitant prendre le virage de la transition écologique ou accélérer dans la mise en œuvre de leur transition écologique.

Ce dispositif vise à financer, sous forme de subventions forfaitaires, un ou plusieurs investissements et/ou études réalisés par l'entreprise figurant dans une liste pré-définie de plus de soixante opérations possibles : acquisition

véhicules électriques, d'équipements de réduction et de gestion des déchets, accompagnement pour des travaux ambitieux de rénovation des bâtiments, études sur les émissions de gaz à effet de serre et les stratégies climat des entreprises...

30M€ sont ainsi mobilisés au plan national. Les bénéficiaires de ce dispositif sont les TPE-PME de tous les secteurs d'activité.

Pour plus d'informations, cliquez [ici](#).

COMPÉTITIVITÉ

Le plan de relance Export

Les mesures du plan de relance Export visent à renforcer la force de frappe des entreprises françaises à l'international dans le contexte de reprise de l'activité et de concurrence étrangère accrue. Elles apportent un soutien financier aux PME-ETI dans leurs démarches de prospection à l'export. Vous trouverez l'ensemble des mesures sous la rubrique <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/soutien-export>.

Parmi celle-ci figurent :

- › Le renforcement des moyens de l'assurance-prospection, notamment au profit des PME et ETI qui se lancent à l'export (objectif de 6 000 entreprises accompagnées sur la durée du Plan de relance).
- › Le chèque relance VIE : l'État prendra en charge 5000 € pour l'envoi en mission d'un VIE par une PME-ETI (dans la limite de deux par entreprises). L'objectif est de financer 3 000 missions.
- › Le doublement de l'enveloppe du Fonds d'études et d'aide au secteur privé (FASEP) à hauteur de 50 M€, pour soutenir davantage les exportateurs qui se positionnent sur les projets d'infrastructures dans les pays émergents
- › La mise en place d'une veille-information sur les marchés, personnalisée et gratuite pour les exportateurs, proposée sur la plateforme de la Team France Export (TFE).
- › Le financement des projets grâce à l'appui contra-cyclique des financements export : l'État jouera son rôle contra-cyclique via sa palette de financements export (assurance-crédit, garantie des risques exportateurs et prêts du Trésor) pour stimuler l'activité économique. 10 Mds€ d'exportations supplémentaires pourront être soutenues chaque année.

Focus sur le dispositif de « chèque relance export » (CRE)

Le dispositif de « chèque relance export » est une des mesures emblématiques du plan de relance à l'export. L'objectif est de couvrir une partie des dépenses de préparation et de prospection commerciales à l'étranger d'entreprises françaises. Il est opérationnel depuis le 1^{er} octobre 2020. De manière très concrète, le CRE prend en charge 50 % des frais de participation à un salon international ou à l'achat d'une prestation de projection collective ou individuelle (dans la limite d'un plafond). Les prestations peuvent être achetées auprès de la Team France Export (TFE) ou d'une entreprise référencée. L'objectif final est de financer 15 000 prestations.

Au plan national, le chèque relance export c'est d'ores et déjà près de 800 entreprises qui en bénéficient (source : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/publication-tableau-de-bord>)

En Nouvelle-Aquitaine, 165 demandes de CRE ont été acceptées entre le 1^{er} octobre et le 22 janvier 2021. A date, le total de ces Chèques relance export accordés représente un montant de 300 210 €.

Toutes les informations sur le dispositif en région sont accessibles sur le site [Team France Export Nouvelle-Aquitaine](#).



Pour la relance, pensez export !
Chèque Relance Export

#FranceRelance



Transformation numérique des collectivités territoriales _

Les ministres de la transformation et de la fonction publiques et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ont annoncé le 25 janvier le lancement d'une enveloppe spécifique pour la transformation numérique des collectivités territoriales.

L'ambition de ce fonds est de soutenir des projets numériques qui ont un impact concret dans la vie des citoyens, pour faciliter leurs démarches administratives locales, pour les faire participer à la vie des territoires, et faciliter l'exercice des missions des agents des collectivités territoriales et des élus au quotidien.

Pour rappel, dans le cadre du volet « compétitivité » du plan France Relance, 500 millions d'euros ont été alloués pour la transformation numérique de l'État et des territoires :

- › 292 millions d'euros alimentant le fonds « Innovation et transformation numérique » ;
- › 208 millions d'euros pour le sac à dos numérique de l'agent public »

Au sein du fonds « Innovation et transformation numérique » une enveloppe spécifique baptisée « transformation numérique des collectivités territoriales » a été créée, dotée de 88 millions d'euros jusqu'en 2022. Les objectifs et le dispositif opérationnel de cette dernière ont fait l'objet d'une co-construction et d'une concertation entre les acteurs de l'État et les représentants des élus.

3 axes ont ainsi été identifiés :

- › **Axe 1** : Un nouveau modèle de co-construction de services numériques avec les collectivités territoriales, doté de 30 millions d'euros, et piloté par l'agence nationale de la cohésion des territoires avec une forte participation des collectivités qui seront associées à travers le recueil du besoin et le choix des solutions.
- › **Axe 2** : Un guichet national (24M€) piloté par la direction du numérique de l'État (DINUM) pour les projets numériques de grande ampleur (taille d'un département ou + de 500 000 habitants) visant à favoriser :
 - la dématérialisation de qualité des démarches administratives ;
 - la mise à profit des données pour l'action publique ;
 - le développement de la coopération avec les écosystèmes locaux grâce au numérique ;
 - Le déploiement de FranceConnect et l'utilisation d'API nationales.
- › **Axe 3** : Une enveloppe déconcentrée pour les projets des petites et moyennes collectivités (34M€), pilotée par les préfets de région, qui permettra d'accompagner les projets de transformation numérique en fonction des besoins de chaque territoire.

Toutes les informations sont disponibles sur [le site national du fonds](#).



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance

planderelance.gouv.fr

Retrouvez notre rubrique plan France Relance en Nouvelle-Aquitaine
Le-plan-de-relance-en-Nouvelle-Aquitaine